

„ chevaliers que l'on conduisoit à la mort, un
 „ de ceux-ci, qui passoit les autres de la tête,
 „ l'aperçut, & lui cria de toutes ses forces ?
 „ *Considere, indigne ministre, l'effet de tes ca-*
 „ *lonnies & de tes injustices criantes; nous ne*
 „ *pouvons en appeller à ton maître, puisqu'il est*
 „ *devenu, avec le pape, notre plus redoutable*
 „ *ennemi; mais nous en appellons au juge des*
 „ *vivans & des morts, plus équitable que ceux*
 „ *qui abusent de son autorité; c'est à son tribu-*
 „ *nal que nous te citons aujourd'hui, pour y*
 „ *comparoitre dans la huitaine* „. Effet surprenant
 „ de la vengeance divine ! Nogaret mourut su-
 „ bitement le huitieme jour, sans avoir été at-
 „ taqué ni frappé de personne. Ce n'est ni d'a-
 „ près le seul Meier, ni d'après aucun écrivain
 „ ennemi de la France que nous rappelons la
 „ fin tragique de Nogaret; d'autres en ont parlé.
 „ Belle-Forest dit que s'il fut absous par le
 „ pape, il n'échappa pas à la colere de Dieu,
 „ & qu'il périt misérablement. L'auteur de la
 „ Chronique d'Asti, loué pour sa candeur & sa
 „ sincérité par Muratori *, & qui étoit contem-
 „ porain, rapporte cette mort ainsi que nous
 „ l'avons racontée : Meier se trompe en la pla-
 „ çant à l'année 1307; car il est plus que prouvé
 „ que Nogaret vivoit encore en 1312. „

Les Annales de l'Eglise de Liege présentent
 un ajournement bien remarquable, rapporté par
 plusieurs historiens. L'abbé de St. Jacques, maison
 autrefois très-célebre par la régularité & toutes
 les vertus de la vie religieuse (aujourd'hui sécu-
 larisée), dans un vif différent qu'il eut avec le
 grand-prévôt, homme violent & emporté, ne
 pouvant obtenir justice, & ayant été indigne-
 ment traité par l'évêque-prince auquel il s'étoit
 adressé, cita le grand-prévôt en quarante jours